

SAPIN DU BON SENS

Le 11 janvier prochain, toutes les citoyennes et les citoyens de Saint-Fulgence sont invités à renouer avec la tradition de Sapin du bon sens et à récupérer leur arbre de Noël naturel.

Pour ce faire, vous n'avez qu'à nous apporter votre arbre à l'édifice municipal, au 253 rue Saguenay, de 9 heures à 14 heures.

Cependant, pour faciliter le travail de toute l'organisation, nous vous prions de prendre bonne note des consignes suivantes;

- Veuillez ne pas apporter de simples branches d'arbres, mais que des arbres entiers.
- Veuillez retirer les clous, vis, broches et décorations avant de disposer de votre arbre. Cela évitera les blessures au personnel en place.

Votre participation nous tient toujours à coeur. Elle nous montre que vous êtes de ceux qui considèrent maintenant leurs déchets comme des resssources. Comme vous le savez, nous avons comme objectif de réduire nos déchets de 40% d'ici le 31 décembre 1997. Déjà, nous aurons atteint les 35% en date du 31 décembre 1996. Votre prochaine participation à Sapin du bon sens nous permettra de poursuivre sur cet élan.

Joyeux Noël et bonne année!

Le service de la gestion intégrée des déchets de la M.R.C. du Fjord-du-Saquenay



A NOTER....

BACS DE RECUPERATION

Durant la période des fêtes, veuillez prendre note que la cueillette des bacs de récupération se fera comme à l'habitude, soit le jeudi le 26 décembre 1996 et jeudi le 2 janvier 1997.

Pour toutes informations concernant les matières recueillies par la collecte sélective ou sur la récupération en général, n'hésitez pas à contacter notre ligne Info Bacs, au numéro de téléphone 698-2227 ou le 1-800-565-2227.

ASSOCIATION DE PÊCHE BLANCHE DE L'ANSE-AUX-FOINS

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour vous informer que les préparatifs pour notre saison de pêche vont bon train.

Malgré la température douce des derniers jours, il ne faut pas se décourager car selon les commentaires de nos personnes âgées "Plus les avants sont doux, plus l'hiver est froid ".

Au nom du conseil d'administration et en mon nom personnel, j'aimerais souhaiter à toute la population de très joyeuses Fêtes et une année 1997 remplie de succès.

Au plaisir de vous voir bientôt sur le site.

Sylvain Desmeules, président pour information : 674-1122

Ly hein Dlomens

2.

VOUS AVEZ UN PROBLEME AVEC L'ALCOOL?

LES ALCOOLIQUES ANONYMES PEUVENT PEUT-ETRE VOUS AIDER



Le Groupe de l'Anse vous invite à la réunion qui a lieu tous les lundi soir à 20:00 heures au local de l'Age d'Or du centre Municipal de Saint-Fulgence.

N.B.: Si vous avez besoin d'aide, composez le numéro de téléphone suivant: 549-3711

A bientôt



LOISIRS - AVIS AUX INTERESSES

Le Centre des loisirs est maintenant réouvert et les activités hivernales débuteront bientôt. Les activités en vedette seront le hockey éponge pour les pitons, les adultes et les jeunes. On aura également des nouveautés pour les jeunes cette année soit, le hockey sur table ainsi que des activités spéciales qui seront organisées pour amuser nos jeunes cet hiver. De plus, il y aura un anneau de glace à votre disposition.

Pour ce qui est du Centre des loisirs, il sera ouvert du LUNDI AU VENDREDI DE 18:00 HEURES A 22 HEURES ainsi que les SAMEDI ET DIMANCHE DE 13:00 HEURES A 18 HEURES. Pour la période des Fêtes, le centre sera ouvert à tous les jours à partir de 13:00 heures.

Pour ceux qui désirent s'inscrire aux activités hivernales, veuillez appeler au 674-2809 ou venir au Centre des loisirs aux heures d'ouverture avant VENDREDI LE 27 DÉCEMBRE 1996.

Les loisirs apprécieraient que la population profite davantage de nos activités puisque le Centre des loisirs nous appartient à tous et qu'il me fera plaisir de vous accueillir.

Phly Sum Philippe Gagnon Préposé aux loisirs

NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU...NOUVEAU

A QUI LA CHANCE? JARDIN DU COIN

POUR QUI:

Tous les enfants de 3 à 5 ans

ENDROIT:

Centre des loisirs de Saint-Fulgence

QUAND:

deux après-midi par semaine

DEBUT: COUT:

21 janvier 1997 - de 13 heures à 15 heures 12.00\$ par famille inscription

1 enfant

2ieme enfant -

- 20.00\$ par mois 10.00\$ par mois

Si vous avez des jouets ou livres à donner (3 à 5 ans), s'il vous plaît, les déposer à l'édifice municipal de Saint-Fulgence, pour le JARDIN DES ENFANTS.

INSCRIPTION AVANT LE 20 DECEMBRE 1996.

Candy Gagnon

674-9221

Guylaine Maltais

674-2817



Que faire lors d'une inondation ?

Document à conserver dans le bottin téléphonique

Avant et pendant une inondation

Êtes-vous prêts?

Il est reconnu que lors d'une inondation, le niveau de l'eau peut monter brusquement. D'une année à l'autre, plusieurs riverains se laissent surprendre par la crue soudaine sans avoir pris les précautions qui s'imposent.

Ce dépliant vise donc à informer la population des précautions à prendre pour protéger leur vie, leur santé et leurs biens.

Ce document doit être lu avec attention et conservé dans les premières pages du bottin téléphonique ou près du téléphone.

Les premières précautions:

Puisque les inondations se produisent soudainement, il ne faut surtout pas attendre que le niveau de la rivière soit rendu à une hauteur critique ou que les routes soient rendues impraticables pour quitter sa maison. Il faut toutefois prendre un certain nombre de précautions dont il est question dans la présente brochure.

Il est essentiel de prévoir un endroit, chez un parent ou un ami, où il est possible de vous réfugier rapidement. D'ailleurs, dès que les autorités municipales vous conseillent d'évacuer votre maison, il faut le faire sans tarder pour ne pas compromettre votre sécurité et celle de votre famille. Il faut surtout éviter de rester seul. Idéalement, il est préférable de se joindre à un groupe.

Suivez attentivement les indications que votre station de radio locale ou régionale diffusera régulièrement.

Il est important que vous préveniez votre municipalité de vos déplacements en vous enregistrant auprès d'elle, ce qui facilitera la tâche lorsque l'on devra vous rejoindre.

Québec ##

Pour éviter des dégâts importants:

Pour éviter des dégâts importants, voyez à déménager, le plus possible, vos meubles et effets personnels à l'étage supérieur. Si vous n'avez qu'un seul étage, placez alors vos effets personnels sur les tablettes les plus élevées de vos armoires et garde-robes.

Il faut également mettre en fieu sur les produits tels herbicides, insecticides ainsi que les petits contenants de carburant comme la térébenthine, le varsot, l'essence ou autres solvants, car <u>des produits, s'ils sont métangés à l'equ, peuvent contaminer voire maison</u> et seront dangereux pour voire santé et celle de votre entourage.

Enlevez de voire sous-soi les objets susceptibles de flotter et d'être endammagés. Suant aux réservoirs d'huile à chauffage, de gazoline ou d'essence, il est important de vous assurer que les valves d'entrée et de sortie sont bien termées ainsi que les conduits d'aération. S'assurer également que les réservoirs sont lixés solidement au soi ou à la

maison.

Il faut prendre les mesures nécessaires pour empêcher les égouts de rejouler dans la maison et l'ermer le conduit en alimentation d'eau.

N'attendez pas que les routes soient devenues impraticables pour quitter votre résidence.

L'électricité

Si vous n'avez reçu aucune indication de la part d'Hydro-Québec ou d'un maître électricien avant de quitter votre résidence, il vous faut agir avec prudence si vous désirez couper le courant dans la maison.

Si le panneau de distribution est au sous-sol et que l'eau commence à recouvrir le plancher, NE PRE-NEZ AUCUN RISQUE, appelez Hydro-Québec qui viendra interrompre le service au compteur ou au poteau.

Si vous prenez la décision de couper vous-même le courant, assurez-vous que vos pieds ne sont pas sur un plancher humide et que vous n'êtes pas appuyé contre une pièce métallique.

Si l'interrupteur ou le panneau a été inondé, Hydro-Québec exigera qu'un maître électricien vérifie votre installation. Ce dernier effectuera les travaux nécessaires pour la remettre en bon état et demandera par la suite de rétablir le service.

Lorsque vous prenez la décision de faire interrompre le courant, il est important de vous informer à Hydro-Québec ou auprès d'un maître électricien des conditions, des délais et des coûts pour le rétablissement du courant électrique.

Lorsque vous prenez la route, soyez prudents et n'oubliez pas que, si votre moteur cale, il vaut mieux seuver votre vie que de tenter de eauver votre véhicule.

LES APPAREILS DE CHAUFFAGE

Des précautions spéciales doivent être prises pour protéger les appareils de chauffage fonctionnant à l'électricité, au gaz naturel, à l'huile ou au gaz propane, contre les dégâts ou du moins pour réduire ces dégâts au minimum.

C'est votre fournisseur qui est en mesure de vous indiquer ce que vous devez faire. Idéalement, il ne faut pas attendre à la dernière minute pour connaître la procédure à suivre.

Objets à apporter (si vous devez quitter la maison)

° Vêtements chauds (pour le jour et la nuit):

 Les articles nécessaires au soin des enfants (couches, biberon, etc.);
 Médicaments et prescriptions;

°Articles de toilette (brosse à dents,

dentifrice, etc.);

°Documents d'identité pour chaque membre de la famille (carte d'assurance-maladie, permis de conduire, cartes de crédit, etc.);

°Carnet d'adresses (pour pouvoir contacter, si nécessaire, vos proches, votre institution financière, votre agent d'assurances, etc.);

°Votre animal domestique.

Ce qu'il faut faire après une inondation

LID RIDTOUR LA WATSON

Avant de réintégrer la maison, il faut s'assurer des pointa suivants :

que l'eau peut être bue

sans danger; 2. que l'électricité peut être

rétablie sans danger;
3. que les installations sani-taires fonctionnent bien;
4. que toutes les pièces de la maison ainsi que tous les plats et ustensiles ont été nettoyés et désinfectés à la perfection en se servant d'eau de javel (une cuillerée à table par gallon d'eau chaude);

5. que tous les jouets des enfants soient entièrement désinfectés pour éviter toute contamination.

6. Si le sous-sol est encore inondé, il faut le vider progressivement au rythme d'un tiers du volume d'eau par jour. Ceci évitera que les structures de la maison soient endommagées ce qui pourrait arriver si l'eau était drainée trop rapidement

Lire: ATTENTION **AUX POMPES** (ci-contre)

7. Si vous occupez la mai-son avant que l'eau soit en-tièrement retirée, il est essentiel de désinfecter cette eau en y ajoutant quatre pintes d'eau de javel que l'on s'appliquera à mélan-ger le mieux possible à l'eau stagnante.

LES ALIMENTS

Tous les aliments qui sont entrés en contact avec l'eau doivent être jetés. Seules les boîtes de conserve si elles ne présentent aucun dommage ou gonflement peuvent être conservées. Elles doivent cependant être lavées et asséchées.

Rappelez-vous qu'on ne doit prendre aucune chance avec des aliments suspects. En cas de doute, il vaut mieux les détruire.

Attention aux pompes

Lorsque vous videz votre sous-sol, soyez extrêmement prudents en actionnant vos pompes, pour éviter de yous asphyxier, de vous électrocuter ou de mettre le feu.

L'utilisation de pompes (à essence ou au propane) peut être une source <u>d'intoxication au monoxyde de carbone</u> ce qui peut causer des effets variés allant du mal de tête jusqu'au coma et la mort.

Il faut se souvenir que les gaz asphyxiants sont inodores, incolores et indolores. Il vaut mieux s'assurer que ces appareils seront placés à l'extérieur et que les gaz d'échappement seront toujours évacués vers l'extérieur de la demeure.

Si vous ou quelqu'un de votre entourage ressentez le moindre malaisé, arrêtez le fonctionnement de votre pompe et consultez un médecin immédiatement.

LES MÉDICAMENTS

Tous les médicaments et produits de toilette ayant été en contact avec les eaux de la crue ne doivent pas être conservés. Vérifiez auprès de votre municipalité la façon d'en disposer.

CONTAMINATION DE L'EAU

On doit considérer que l'eau n'est pas potable, à moins d'avis contraire de la municipalité.

ll en est de même de toutes les sources privées d'approvisionnement en eau (puits individuel, de surface ou artésien) touchées par les inondations. Ces sources doivent être considérées comme étant non potables jusqu'à ce qu'il se soit écoulée une période d'au moins dix jours après la régression des eaux.

Une fois cette période de dix jours écoulée, les puits doivent être désinfectés et analysés. C'est le Département de santé communautaire de votre région qui sera en mesure de vous fournir de plus amples informations.

Les structures de votre demeure

Lors de votre retour, vérifiez la structure de votre demeure et de vos bâtiments car elle pourrait avoir été minée, des planchers peuvent avoir été brisés ou soulevés, des vitres cassées, des polluants renversés, etc. Faites alors attention aux trous qui pourraient avoir été faits dans les planchers. Cet examen sommaire vous permettra d'éviter de vous blesser et de vous mettre en danger.

Opération «grand nettoyage»

Dès que le chauffage fonctionne, aérez les pièces en ouvrant les portes et les fenêtres et faites fonctionner les systèmes d'aération (échangeurs d'air, ventilateurs, hottes de cuisine, etc). Vous faciliterez ainsi le séchage tout en éliminant les odeurs.

Sortez tout ce qui peut être imbibé d'eau (meubles, tapis et rideaux). Netfoyez et désinfectez chaque pièce inondée après avoir enlevé, à la pelle si nécessaire, les déchets et la boue entraînés par la crue.

Lavez les plafonds, murs et planchers contaminés en employant de l'eau de javel. Si celle-ci ne peut être utilisée sans endommager la surface à désinfecter, utilisez de préférence des produits contenant de l'ammoniaque.

Des entreprises se spécialisent également dans la désinfection. Quant aux vêtements, un nettoyage à sec peut suffire.

NETTOYAGE DE LA COUR

La cour doit elle aussi être débarrassée de tous les débris qui l'encombrent. La municipalité indiquera la façon de procéder pour la cueillette.

Un effort particulier doit être fait pour enlever les détritus propices au développement des microbes ou encore qui pourraient attirer la vermine.

En prévision de réclamation

En premier lieu, vous devez contacter votre assureur pour qu'il se prononce sur l'assurabilité des dommages.

Il est donc important, au retour à la maison, de prendre des photographies donnant un aperçu des dommages causés par l'inondation ex.: les appareils électroménagers (réfrigérateur, cuisinière, lave-vaisselle). Faire de même avec les diverses pièces de la maison ainsi que leur contenu comme les produits de consommation courante: aliments, produits de toilette, etc.

etc. Si vous remarquez des fissures ou des dommages à la structure de votre maison, prenez-en des photographies.

Ne conservez aucun aliment contaminé par la crue des eaux.

Retracez vos factures de biens acquis avant le sinistre y compris des factures d'entretien ou de réparation.

Informez-vous auprès de votre municipalité si vous devez poser d'autres gestes.

Ce document a été produit sous la coordination des directions régionales (03 et 12) de **Communi** cation-Québec et de la **Sécurité civile** avec la collaboration de l'ensemble des ministères et organismes privés et bénévoles.

Le Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux remercie la Municipalité ainsi que ses conseillers pour leur support pour l'année 1996. Un merci tout spécial aux habitués qui nous rendent visite durant la saison.

L'année qui se termine fut une catastrophe sur le plan touristique dû aux événements du 20 juillet. Le Centre d'interprétation a cependant pris une énorme expansion sur le plan d'éducation en science de la nature et de sa visibilité extérieure.

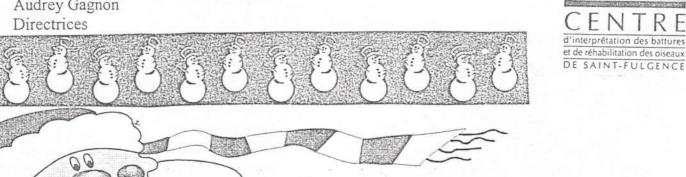
Voici quelques uns des points important à retenir de l'année 1996: nous sommes devenu partenaire de la Biosphère de Montréal (vous serez cordialement invité à la conférence de presse qui se tiendra au mois de Mai 1997 qui officialisera cet événement), bientôt nous paraîtrons à l'intérieur du réseau Internet, de plus, nous avons été invité à participer à l'immense exposition qui se tiendra au Stade Olympique au mois de Mars.

Le Centre vous invite à venir découvrir sa nouvelle exposition pour l'été 97. Parmi les nouveautés; vous y trouverez plusieurs oiseaux naturalisés, la genèse de l'oiseau, les squelettes de certaines espèces, un exhibit démontrant les caractéristiques des oeufs des oiseaux (du colibri à l'oeuf d'autruche).

Nous vous attendons avec impatience!

Les membres du Centre d'interprétation des battures et de réhabilitation des oiseaux s'unissent à nous afin de vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes et une bonne année 1997.

Sylvie Bouchard Audrey Gagnon



AUX DEVOIRS AIDE

Chers parents, L'aide aux aide aux devoirs sera de retour le 14 janvier 1997. Il s'agit d'un moment privilégié pour aider vos enfants dans leur cheminement scolaire.

HO

Cette aide vous est offerte deux fois le mardi et le jeudi entre semaine soit le m 3:30 et 5:30 hrs.

Pendant cette période votre enfant a la chance de bien accomplir ses devoirs tout en ayant une période pour s'amuser. L'inscription est de dix dollars par

mois. Pour information : Katia gagnon 674- 9378

Le responsable de l'aide : Adam Tremblay 674 - 2795

A toute la population,

Il n'est pas toujours facile de voir, dans notre contexte social, les gestes de bonté et de générosité. Aucune occasion n'est plus propice pour vous remercier de l'encouragement obtenu lors du lave-o-thon du mois de mai dernier ainsi que votre support toujours constant lors de la vente annuelle des billets pour notre campagne de financement. Tout le corps de pompiers volontaires de Saint-Fulgence vous transmettent leurs meilleurs voeux pour un Joyeux Noël et une Nouvelle année 1997 remplie de bonheur.

Claude Bélanger Chef pompier



DEPENSES	
DEL ZI COMP	1997
ADMINISTRATION GENERALE:	
Législation Gestion financière et administrative	44,000
Greffe Evaluation Gestion du personnel Autres	25,000 1,000 79,300
Sous-totaux	260,250
SECURITE PUBLIQUE:	
Police Protection contre l'incendie Protection civile	95,150 66,800
Sous-totaux	161,950
TRANSPORT:	
Voirie municipale Enlevement de la neige Eclairage des rues	87,000 84,700 23,000
Sous-totaux	194,700
HYGIENE DU MILIEU:	
Administration Traitement de l'eau Distribution de l'eau Enlèvement et destruction des ordures Collecte sélective	7,500 30,500 41,000 109,200 4,000
Sous-totaux	192,200
URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE:	
Urbanisme et zonage Logement	35,400 11,000
Sous-totaux	46,400
LOISIRS ET CULTURE:	
Centre communautaire Patinoire Parc et terrains de jeux Autres-support org. récré-touristique Mise en valeur forêt (volet 11)	21,270 12,850 12,000 72,516
Bibliothèque Sous-totaux	140,936
Sous cocaux.	
FRAIS DE FINANCEMENT: AFFECTATIONS	82,900
TOTAUX:	1,079,336

RECETTES

	BUDGET ADOPTE 1997
RECETTES DE SOURCES LOCALES:	
Taxes foncière générale Taxes de secteur serv. de la dette Taxes de secteur - Fonctionnement Surtaxe immeubles non-résidentiels Eau Egouts Ordures Taxe d'affaires	588,907 2,720 7,600 20,000 55,000 3,096 108,000
Sous-totaux	785,323
PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES:	
Ecole primaire Réseaux télécom., gaz, électricité	6,175 65,547
Sous-toraux	71,722
AUTRES RECETTES DE SOURCES LOCALES:	
Loyers Recouvrements de tiers Licences et permis Droits de mutations immobilières Intérêts Autres (cession d'actifs imm.) Mise & valeur de la forêt	3,200 3,851 3,000 4,000 3,000
Sous-totaux	17,051
TRANSFERTS INCONDITIONNELS: Péréquation	89,240
TRANSFERTS CONDITIONNELS:	
Sécurité civile Entretien du réseau routier Amélioration du réseau routier Autres transferts conditionnels	116,000
Sous-totaux	116,000
AFFECTATION: Affectation du surplus Infrastructures Canada-Québec	1,079,336
TOTAUX:	1,079,336